SMND
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE
POUR VOS DÉCHETS
c'est tout naturel !

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

www.smnd.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2016

ÉTABLI CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 2015-1827 DU 30 DÉCEMBRE 2015

Conformément à la loi, le présent rapport ne reprend que les données dont le syndicat mixte assure la compétence. Il appartient à chaque collectivité membre du SMND de présenter à son instance les données du présent rapport, mais également le cas échéant à l'ensemble de la filière de gestion des déchets ménagers utilisée par la collectivité et les indicateurs correspondants.

SOMMAIRE

GLOSSAIRE **4**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE **5**

- Territoire 5
- Représentation politique 6
- Organigramme des services 7
- Évènements marquants de l'année 7

INDICATEURS TECHNIQUES **8**

- La collecte des DMA 8
  - Les ordures ménagères résiduelles 8
  - La collecte sélective multimatériaux 11
  - Les déchèteries 15
  - Récapitulatif général des tonnages à collecter et traiter 19
- Le traitement des DMA 20
  - Les modes et localisation des unités de traitement 20
  - La nature des principaux traitements et valorisations 21
- Actions de prévention et de sensibilitation 22
  - Plan Bio-déchets 22
  - Communication de proximité 25

INDICATEURS FINANCIERS **26**

- Les modalités d'exploitation du service 26
- Les dépenses et leurs financements 27
  - Recettes de fonctionnement 27
  - Dépenses de fonctionnement 27
  - Dépenses d'investissement 28
- Évolution et comparaison des coûts 28
- Matrice des coûts 29

NOTES **30**

GLOSSAIRE

Collectes sélectives (CS) : collectes visant à ramasser la partie recyclable des ordures ménagères (verre d'emballage, papier graphique, bouteilles et flacons en plastique...) pour les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Elles peuvent être dédiées à un flux unique (conteneur vert) ou plusieurs flux (collecte multimatériaux - bac jaune par exemple).

Compostage : Processus de fermentation permettant par l'action d'organismes biologiques la décomposition accélérée de déchets organiques en produit valorisable, le compost.

Coût aidé : correspond au coût complet auquel sont soustraits les produits industriels (vente de matériaux...) ainsi que les soutiens et aides.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : déchets issus des ménages ainsi que de certains professionnels s'ils sont collectés dans les mêmes conditions.

Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : Déchets présentant un danger de par leur nature toxique, inflammable et/ou corrosive.

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE/D3E) : déchets issus des appareils fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou encore les appareils de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1000 volts en courant alternatif et 1500 volt en courant continu.

Éco-Organisme : structure à but non lucratif à laquelle les producteurs transfèrent leurs obligations de collecte et de traitement moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier de charges précis pour mener à bien leur mission.

Éco-DDS : Éco-Organisme chargé d'encourager au tri, de collecter et de traiter une partie des DMS des particuliers.

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : regroupement de communes ayant pour objet d'assurer certaines prestations ou d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Fréquence de collecte : nombre de ramassages hebdomadaires des ordures ménagères. Dans le cas de trois collectes par semaine, la fréquence est notée C3, alors qu'une seule collecte toutes les deux semaines est notée C0,5. Une collecte en C7 indique ainsi un ramassage quotidien.

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) : équipement destiné à stocker des déchets dits ultimes car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives.

Point d'Apport Volontaire (PAV) : espace disposant d'un ou plusieurs conteneurs de tri.

Point d'Apport Volontaire enterré (PAVe) : espace disposant d'un ou plusieurs conteneurs enterrés d'ordures ménagères et/ou de tri.

Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) : usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné est officiellement né par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000, par transformation du SIVOM d'Heyrieux – La Verpillière créé en 1949.
C'est une structure construite et gérée par les élus des collectivités membres pour le fonctionnement du service public de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

69 communes, 207 028 habitants

Son activité a été recentrée par une modification des statuts en 2003 sur la compétence suivante :

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés :

- Acquisition et gestion du matériel nécessaire à la collecte et traitement de tous les déchets,
- Collecte et traitement des déchets ménagers,
- Collecte et traitement des gros objets ou monstres,
- Collecte et traitement des déchets des déchèteries,
- Tri, broyage, compostage, stockage des déchets des ménages et assimilés.

Les actions du syndicat s'inscrivent dans le souci du fonctionnement du service public défini par la loi de 1975, et dans l'objectif de satisfaire aux obligations réglementaires et environnementales.

Depuis la mise en place de la collecte sélective, les activités du syndicat s'organisent autour des pôles suivants :

- Ordures ménagères,
- Déchèteries,
- Collecte sélective multi-matériaux,
- Dès 2003, le syndicat met également en œuvre un plan sur le compostage individuel dans le cadre du développement d'un futur plan de prévention pour la réduction des déchets.

TERRITOIRE

Le territoire d'intervention du SMND couvre en 2016 les communautés de communes et d'agglomération suivantes :

CCEL	CCCND	CCVH	CCIC	CAPI (agglo)
8 communes	10 communes	8 communes	21 communes (*)	22 communes

(*) *Intégration de Tignieu-Jameyzieu*

CCEL : Communauté de communes de l'Est Lyonnais
CCCND : Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné
CCVH : Communauté de communes de la Vallée de l'Hien
CCIC : Communauté de communes de l'Isle Crémieu
CAPI : Communauté d'agglomération Porte de l'Isère

Comme le réaffirment plusieurs rapports nationaux, dans le domaine de la gestion des déchets, les réalités économiques imposent des regroupements qui vont au-delà de l'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre (Communauté de communes, Communauté d'agglomération,…).Dans ce cadre, le syndicat mixte constitue un outil et une structure de gestion au service des différentes collectivités, quels que soient leur taille ou leur degré d'intercommunalité.

REPRÉSENTATION POLITIQUE

Le Comité syndical :
Le comité syndical compte 105 délégués titulaires et 69 délégués suppléants. Chacune des cinq intercommunalités y est représentée par un ou plusieurs élus. Le comité syndical est l'organe délibérant de la collectivité. Il vote le budget, les tarifs et toutes les délibérations relatives à la gestion de la structure. Il donne les orientations et objectifs pour la mise en œuvre des missions du syndicat. Le comité élit en son sein les membres du bureau.
Cette assemblée délibérante se réunit environ une fois tous les trois mois.

Le Bureau :
Le bureau exécutif du syndicat est composé d'un président et de 5 Vice-présidents élus par le comité syndical en son sein.
Il règle des affaires courantes sous le contrôle du Comité syndical.

ORGANIGRAMME DES SERVICES

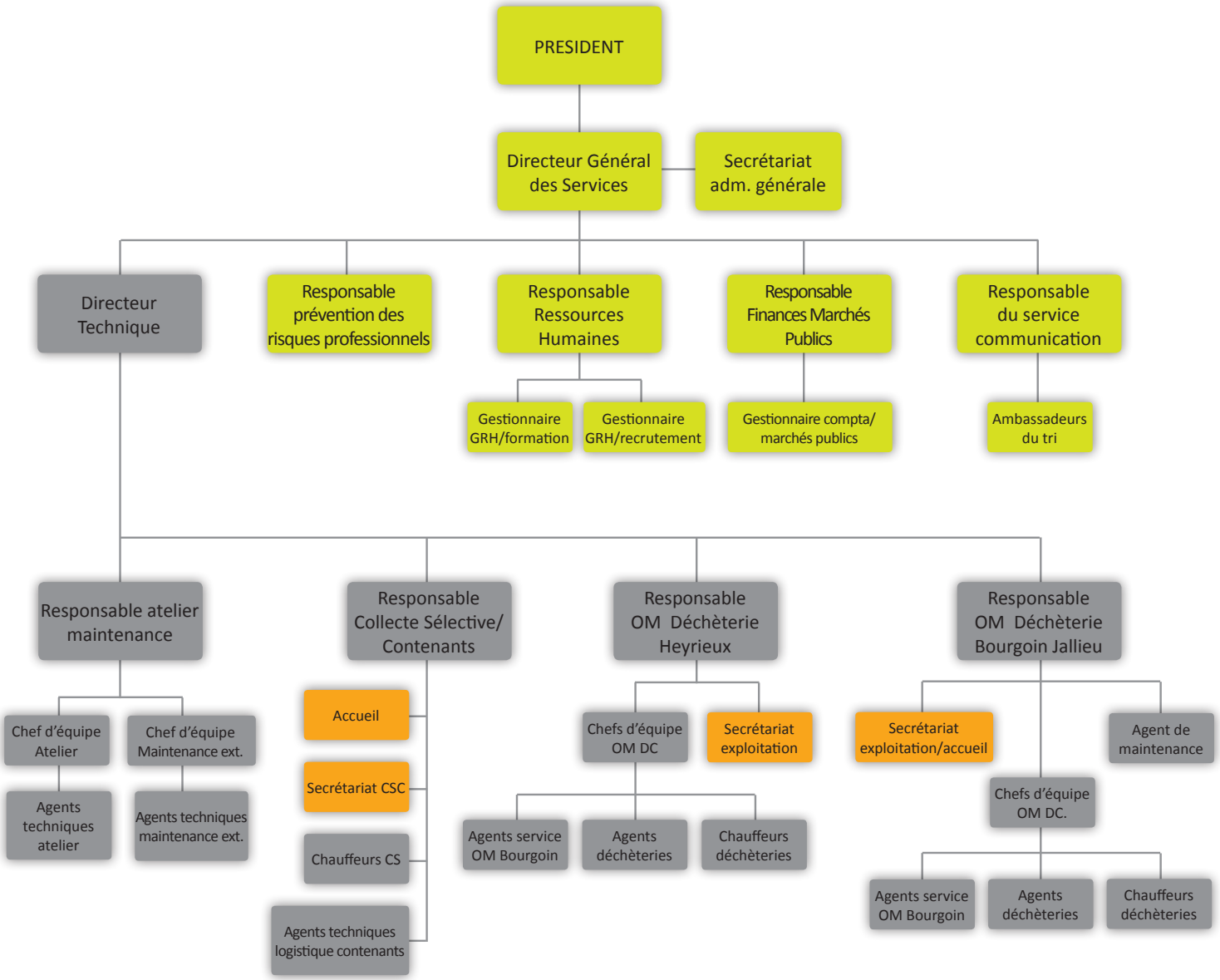

Cet organigramme résulte de l'audit organisationnel mené en 2015/2016

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Depuis le 1er janvier 2016, la **commune de Tignieu-Jameyzieu** a intégré la Communauté de Commune de l'Isle Crémieu et rejoint le SMND. Toutefois, la collecte des OMR et CS reste gérée par la CCPDLSE* (aujourd'hui LYSED**) sous forme d'un marché public.

Changement de l'équipe de direction : Arrivées de M. Damien SIWERTZ en qualité de Directeur Général des Services et de M. Éric ASPORD, nouveau Directeur Technique.

** Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry*

*** communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné*

LA COLLECTE DES DMA

Sur le territoire du Syndicat Mixte fonctionnent quatre types de collectes pour les déchets ménagers et assimilés.

Les types de collectes sont les suivants :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte,
- Collecte sélective multi-matériaux en apport volontaire ou en porte à porte,
- Collecte des autres déchets qui s'effectue par le réseau de déchèteries,
- Collecte des déchets assimilés (artisans, commerçants)

Cette dernière n'est pas distincte du service pour les ménages et les tonnages ne sont pas évalués spécifiquement. Ce dossier reste cependant une de nos préoccupations notamment en ce qui concerne l'accueil en déchèteries. Le syndicat reste en 2016 dans le cadre de la charte départementale proposée par le Conseil départemental de l'Isère pour l'accueil des professionnels en déchèterie.

Diverses réflexions sont en cours sur la relation avec les usagers professionnels que ce soit pour la collecte des DMA ou l'accès en déchèterie.

Les ordures ménagères résiduelles

Depuis le 1er janvier 2012 l'ensemble de la collecte des ordures ménagères résiduelles est organisée en régie sur l'ensemble du territoire à l'exception de Tignieu-Jameyzieu (6651 habitants), gérée en marché public via la CCPDLSE.

Ce mode de fonctionnement en régie est assuré par les moyens propres du syndicat (véhicules, personnels) sur deux sites à Heyrieux et Bourgoin Jallieu et sur 68 communes soit 200 377 habitants.

La fréquence de collecte s'organise selon les tableaux ci-après. Elle est assurée en porte à porte ou par regroupement dans certains secteurs, dans des lotissements ou dans des lieux difficiles d'accès.
Le syndicat développe également, en lien avec les communes ou les bailleurs, des points de collecte en conteneurs enterrés (voir tableau page 10).
Les regroupements sont des vecteurs importants de la maîtrise des coûts.

FRÉQUENCES DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES (OM)

CCEL	Population 2016
C1	7 270
C2	32 713

CCCND	Population 2016
C1	16 013
C1/C2	3 361
C2	4 082

CCVH	Population 2016
C1	8 255

CCIC	Population 2016
C1	26 391
C2	3 408

CAPI	Population 2016
C1	27 318
C1/C2	4 195
C2	45 530
C2/C3	27 860

Fréquence	Population 2016	%
C1	85 247	41%
C1/C2	7 556	4%
C2	86 363	42%
C2/C3	27 860	13%
Total	**207 028**	**100%**

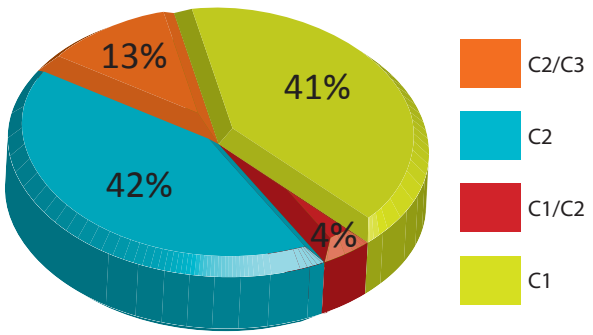

Focus sur le déploiement des conteneurs enterrés ordures ménagères (PAVe) :

EPCI	Commune	2011-2015	2016	Total
CAPI	Bourgoin-Jallieu	30	2	32
CAPI	Four	0	1	1
CAPI	La Verpillière	8	2	10
CAPI	L'Isle-d'Abeau	6	10	16
CAPI	Ruy-Montceau	3	0	3
CAPI	Saint-Alban-de-Roche	0	1	1
CAPI	Satolas-et-Bonce	1	2	3
CAPI	Villefontaine	0	2	2
CCCND	Bonnefamille	1	0	1
CCCND	Heyrieux	6	0	6
CCCND	Saint-Georges-d'Esperanche	1	2	3
CCEL	Genas	0	2	2
CCEL	Saint-Bonnet-de-Mure	1	2	3
CCEL	Saint-Laurent-de-Mure	0	1	1
CCEL	Toussieu	2	0	2
CCIC	Crémieu	4	2	6
CCIC	Moras	1	0	1
CCVH	Saint-Victor-de-Cessieu	0	1	1
Total		**64**	**29**	**94**

Environ 10 000 habitants sont desservis par ce mode de collecte soit un peu moins de 5% de la population du SMND. Ce mode de collecte représente 962,20 tonnes d'OMR sur 2016 soit 1,85% des tonnages d'OMR totaux

Évolution des tonnages d'ordures ménagères incinérés/population

Année	Tonnages (t)	Population collectée	Production (kg/hab)
2010	50 699	187 149	270,90
2011	51 051	189 560	269,31
2012	50 795	191 999	264,56
2013	50 215	194 370	258,35
2014	50 365	196 118	256,81
2015	50 432	198 284	254,34
2016	51 994	207 028	251,14

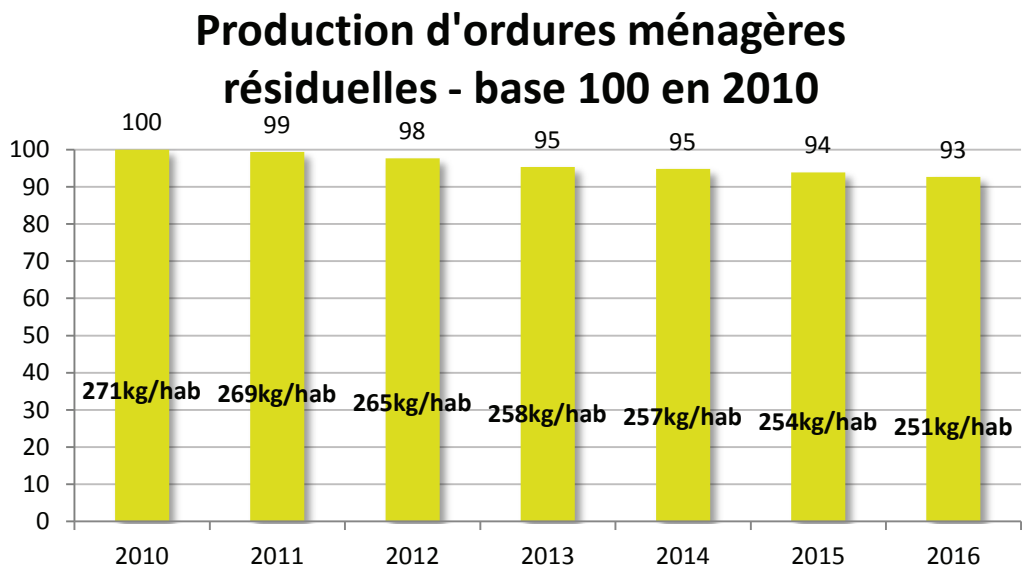

Données plus détaillées sur le site smnd.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE MULTIMATÉRIAUX

Notre collectivité s'est engagée depuis 1998 dans la mise en place d'une collecte sélective multi-matériaux et a signé un contrat avec la société Éco-Emballages dans ce cadre. L'ensemble du territoire est desservi par la collecte sélective suivant les deux modes de fonctionnement en 2016 :

- Soit en apport volontaire total (40 communes) /60 882 hab.
- Soit en porte à porte pour les emballages et papiers-journaux avec une collecte en apport volontaire pour le verre (29 communes) / 146 146 habitants depuis le 1er janvier 2014.

Les matériaux triés (les flux)

- Le verre,
- Les papiers-journaux,
- Les emballages.

Les points d'apport volontaire – (PAV)

La collecte sélective s'effectue notamment par des colonnes d'apport volontaire situées en des points répartis sur les communes.

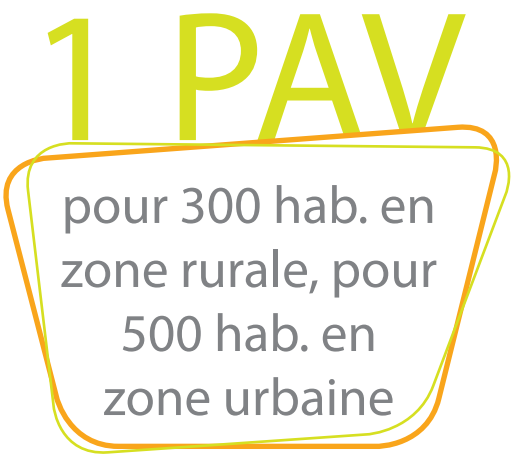

Chaque point d'apport volontaire doit comprendre au minimum une colonne pour chacun des trois flux, (emballages / papiers-journaux / verre), pour les communes ne bénéficiant pas de porte à porte. Pour les communes en porte à porte, seul le flux verre reste à minima collecté par des colonnes.

Le nombre et l'emplacement de ces points d'apport volontaire dans les communes conditionnent les performances de chaque commune. La norme préconisée est au minimum d'un point pour 300 habitants en zone rurale et d'un point pour 500 habitants en zone urbaine pour obtenir des résultats intéressants.

Les points d'apport volontaire se répartissent comme suit :
PAV complet : point comportant les 3 flux (emballages, journaux et verre) pour les communes dont le tri est collecté en apport volontaire. Pour les communes dont les emballages et papiers sont collectés

en porte à porte, un point complet comprend une colonne de verre. Ce point doit être accessible aux usagers en permanence.

PAV privé : point situé dont l'accès est limité car sur le terrain d'une structure privée (école, restaurant, discothèque…) ou sur un parking fermé (salle des fêtes, services techniques)

Nb PAV Manquant : Nombre de point d'apport volontaire nécessaire pour atteindre les quotas préconisés par Éco-Emballages soit 1/300 habitants en zone rurale et 1/500 habitants en zone urbaine.

Le développement des points d'apport volontaire est indispensable à ce jour. Chaque collectivité doit s'interroger avec l'aide du SMND pour éventuellement apporter des améliorations au réseau de collecte. Le nombre de PAV doit également tenir compte de la dispersion de l'habitat.

Collecte sélective en porte à porte

Dans le cas d'un habitat plus dense, il est préconisé une mise en place de la collecte des emballages en porte à porte, qui permet d'obtenir des résultats beaucoup plus significatifs en terme de performance. Ce système est développé depuis juillet 2000.

La collecte sélective en porte à porte s'organise donc de la façon suivante depuis le 1er janvier 2014 :

- Une collecte en porte à porte une fois par semaine ou tous les 15 jours, des emballages et des papiers-journaux en mélange dans des bacs ou sacs jaunes.
- Des points d'apport volontaire en parallèle, constitués d'une seule colonne pour le verre.

Cette organisation a été mise en place sur les EPCI suivants :

FRÉQUENCES DE COLLECTE SÉLECTIVE (CS)

CCEL	Population 2016
C0,5	15 041
C1	24 942

CAPI	Population 2016
C0,5	3 849
C1	75 780

CCIC	Population 2016
C0,5	6 651

CCCND	Population 2016
C0,5	11 628

CCVH	Population 2016
C0,5	8 255

Synthèse d'organisation de la collecte sélective (CS) :

Fréquence	Population 2016	%
C0,5	45 424	31%
C1	100 722	69%
Total	**146 146**	**100%**

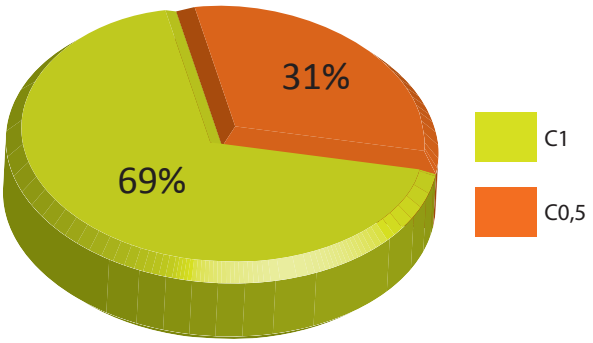

TONNAGES DE LA CS PAR MODE DE COLLECTE

Zones collectées en Apport Volontaire

EPCI	Population 2016	Classement	tonnages 2016				Performances en kg/habitant 2016			
			Em-bal-lages	Jour-naux	Verre	total	Embal-lages	Jour-naux	Verre	total
CAPI	25 276	1	293	532	737	1 562	11,6	21,0	29,2	61,8
CCIC	23 148	2	230	478	654	1 362	9,9	20,6	28,2	58,8
CCCND	12 458	3	126	149	309	584	10,1	12,0	24,8	46,9
total AV	**60 882**	**-**	**648**	**1 159**	**1 701**	**3 508**	**10,7**	**19,0**	**27,9**	**57,6**

Zones collectées en Porte à Porte (Emballages et journaux)

EPCI	Population 2016	Classement	tonnages 2016			Performances en kg/habitant 2016		
			Embal-lages et journaux	Verre (PAV)	total	Embal-lages et journaux	Verre (PAV)	total
CCIC	6 651	1	314	181	495	47,2	27,2	74,5
CCVH	8 255	2	303	237	540	36,7	28,8	65,5
CCEL	39 983	3	1 570	996	2 566	39,3	24,9	64,2
CCCND	11 628	4	459	281	740	39,5	24,2	63,6
CAPI	79 629	5	2 290	1 183	3 474	28,8	14,9	43,6
total PAP	**146 146**	**-**	**4 937**	**2 879**	**7 815**	**33,8**	**19,7**	**53,5**

Le système en porte à porte présente de meilleures perfomances globales de collecte des emballages et journaux, mais ne favorise pas la collecte du verre, toujours organisée en apport volontaire. Une densification du réseau de conteneurs à verre est indispensable sur ces secteurs pour assurer une collecte performante.

Données globales de la CS

EPCI	Population 2016	Classement	tonnages 2016			Performances en kg/habitant 2016			PAV manquants
			Emballages et journaux	Verre	total	Emballages et journaux	Verre	total	
CCVH	8 255	1	303	237	540	36,7	28,8	65,5	5
CCEL	39 983	2	1 570	996	2 566	39,3	24,9	64,2	31
CCIC	29 799	3	1 022	835	1 857	34,3	28,0	62,3	17
CCCND	24 086	4	734	590	1 324	30,5	24,5	55,0	29
CAPI	104 905	5	3 115	1 921	5 036	29,7	18,3	48,0	46
déchèteries	207 028	-	335	466	801	0,3	2,3	2,6	-
total SMND	**207 028**	**-**	**7 079**	**5 045**	**12 124**	**34,2**	**24,4**	**58,6**	**128**

Les performances de collecte du verre sont étroitement corrélées au réseau de PAV déployés. Plus un EPCI manque de conteneurs sur son territoire, moins ses habitants trient le verre.

Évolution de la collecte sélective en kg/hab :

Année	Tonnages (t)	Population collectée	Production (kg/hab)
2010	10 096	187 149	53,95
2011	10 230	189 560	53,97
2012	10 632	191 999	55,37
2013	11 229	194 370	57,77
2014	11 584	196 118	59,07
2015	11 472	198 284	57,86
2016	12 124	207 028	58,56

Les performances de collecte sélective restent assez stable depuis 4 ans malgré une hausse de valeur brute compensée par l'augmentation de population.

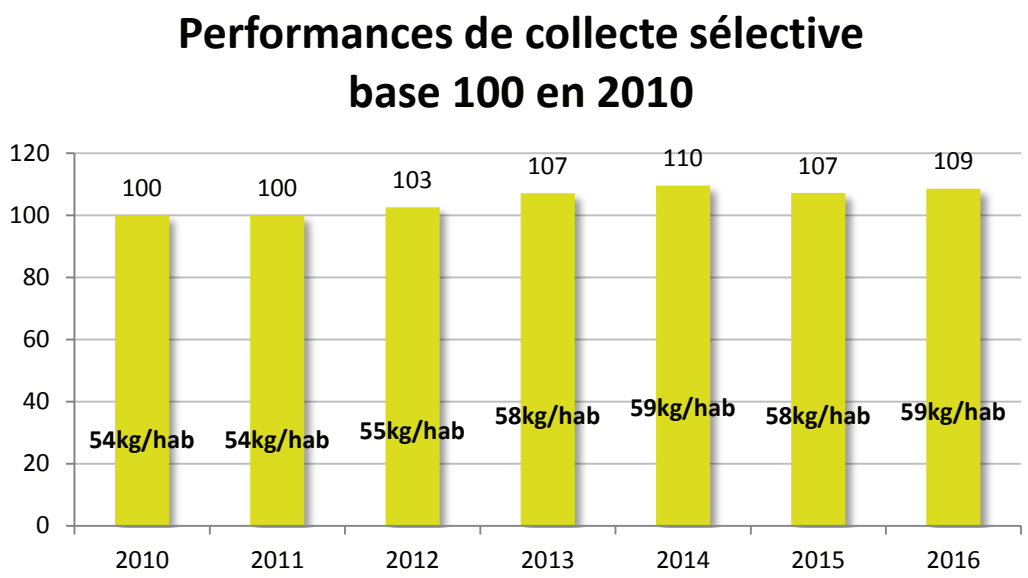

Données plus détaillées sur le site smnd.fr

LES DÉCHÈTERIES

Les autres déchets des ménages sont collectés par apport volontaire en déchèterie. Les déchèteries accueillent généralement les déchets suivants :

- Batteries
- Bois
- Cartons
- Déchets Verts
- Ferraille
- Gravats
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Mobilier
- Huiles moteur
- Encombrants (matelas, canapés, etc..)
- Déchets ménagers spéciaux (peintures, colles, solvants,....)
- Papier
- Plastique
- Piles
- Pneus
- Verre

Le Syndicat Mixte met en œuvre une mise en réseau des différentes déchèteries par l'harmonisation des règlements, des conditions d'accès, d'identification des usagers et a, dans ce cadre, signé la charte départementale d'accès aux déchèteries proposée par le Conseil départemental.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné gère aujourd'hui les déchèteries suivantes (gardiennage, enlèvements,...) :

TERRITOIRES ET DÉCHÈTERIES DU SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

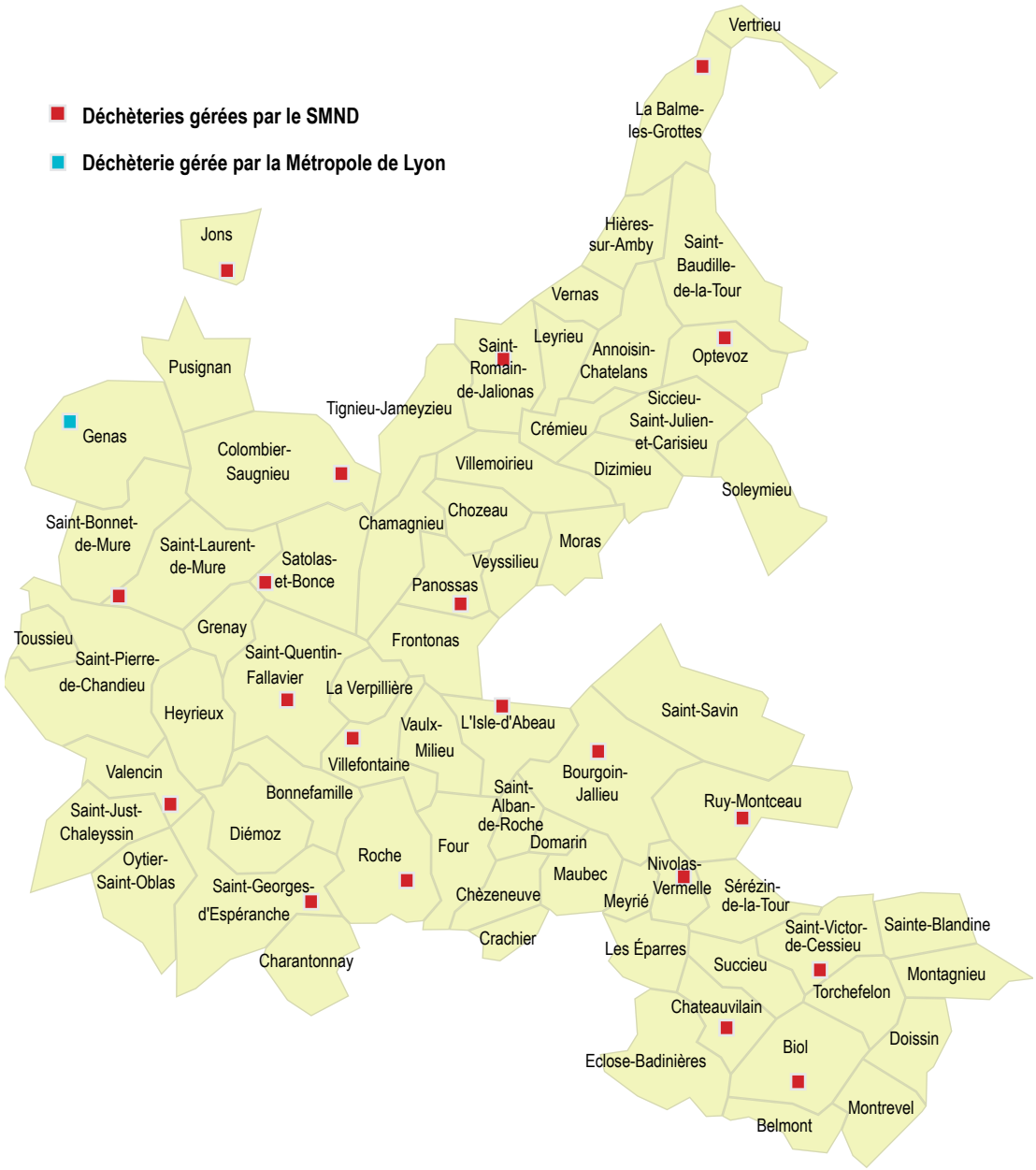

Résultat et évolution des tonnages totaux gérés par le SMND

Année	Tonnages (t)	Population collectée	Production (kg/hab)
2010	57 037	186 582	305,69
2011	62 452	194 982	320,30
2012	64 402	194 982	330,30
2013	66 182	198 197	333,92
2014	70 963	200 493	353,94
2015	67 694	206 973	327,07
2016	62 649	206 786	302,97

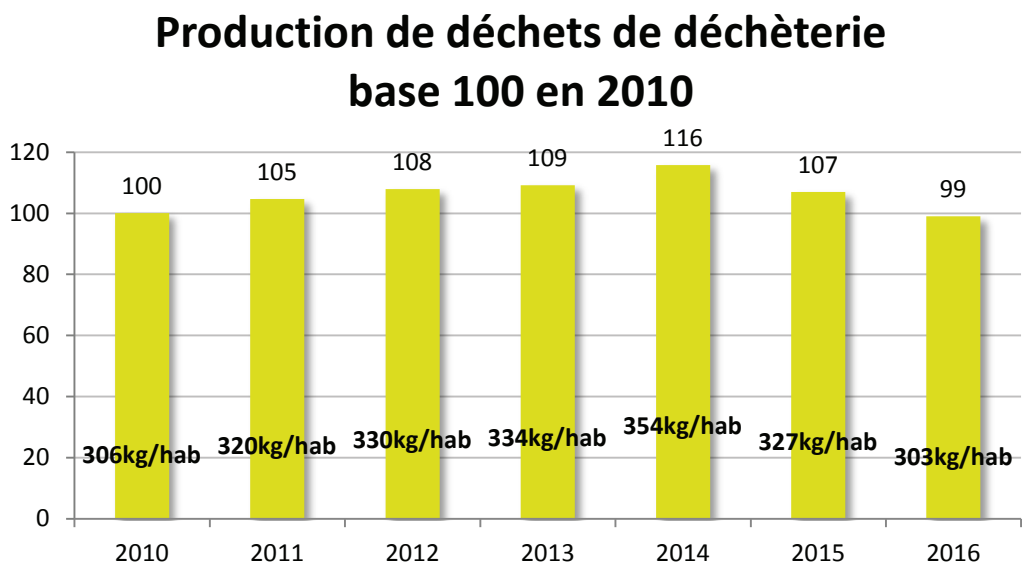

Résultat et évolution par matériau

Année	Encombrants	Gravats	Déchets verts	Autres	Total
2010	13 829,23	17 513,26	15 947,64	9 747,02	57 037,15
2011	15 486,97	19 530,83	16 930,26	10 503,78	62 451,84
2012	16 183,13	19 525,10	17 874,09	10 820,04	64 402,36
2013	16 923,60	19 328,75	18 658,64	11 270,69	66 181,68
2014	17 527,75	19 450,51	21 504,14	12 480,66	70 963,06
2015	17 215,05	17 601,24	19 599,19	13 278,55	67 694,03
2016	16 519,44	14 178,68	18 187,01	13 763,81	62 648,94
Δ 2015-2016	**-4,04%**	**-19,45%**	**-7,21%**	**3,65%**	**-7,45%**

On observe une décroissance des flux collectés depuis 2014. Le flux des encombrants subit une large baisse expliquée par un report sur d'autres flux (notamment la filière Éco-Mobilier). Le flux de gravats enregistre une nette décrue par rapport aux années 2011-2014. Enfin, les déchets verts sont en replis face à une année 2014 particulière sur le plan climatique.

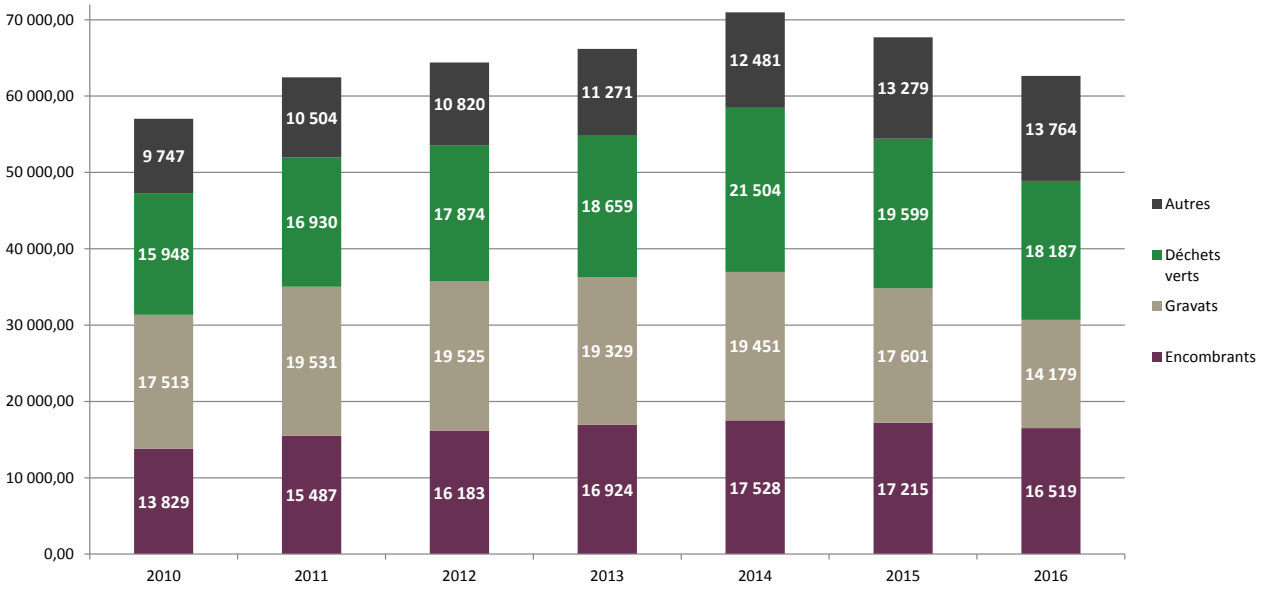

Données plus détaillées sur le site smnd.fr

Flux	Proportion 2016
Déchets verts	29,03%
Encombrants	26,37%
Gravats	22,63%
Bois	9,51%
Métaux	3,79%
Cartons	2,78%
Mobilier	2,37%
DEEE	1,84%
Souches	0,69%
Pneus	0,41%
Éco DDS	0,28%
D.M.S.	0,15%
Huile	0,14%
Piles	0,02%
Total	**100%**

62 649

tonnes de déchets collectés en déchèteries

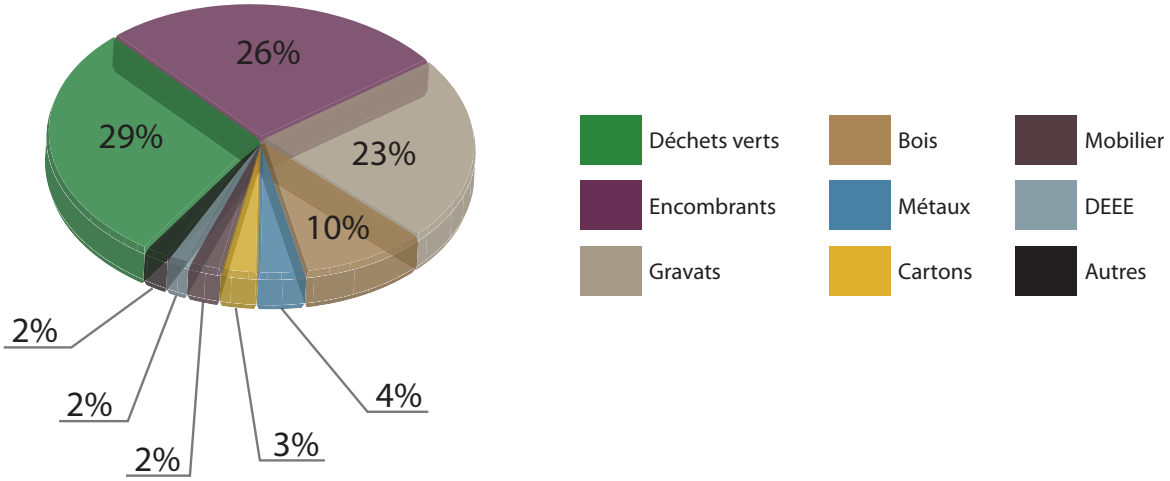

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR SITE DU RÉSEAU

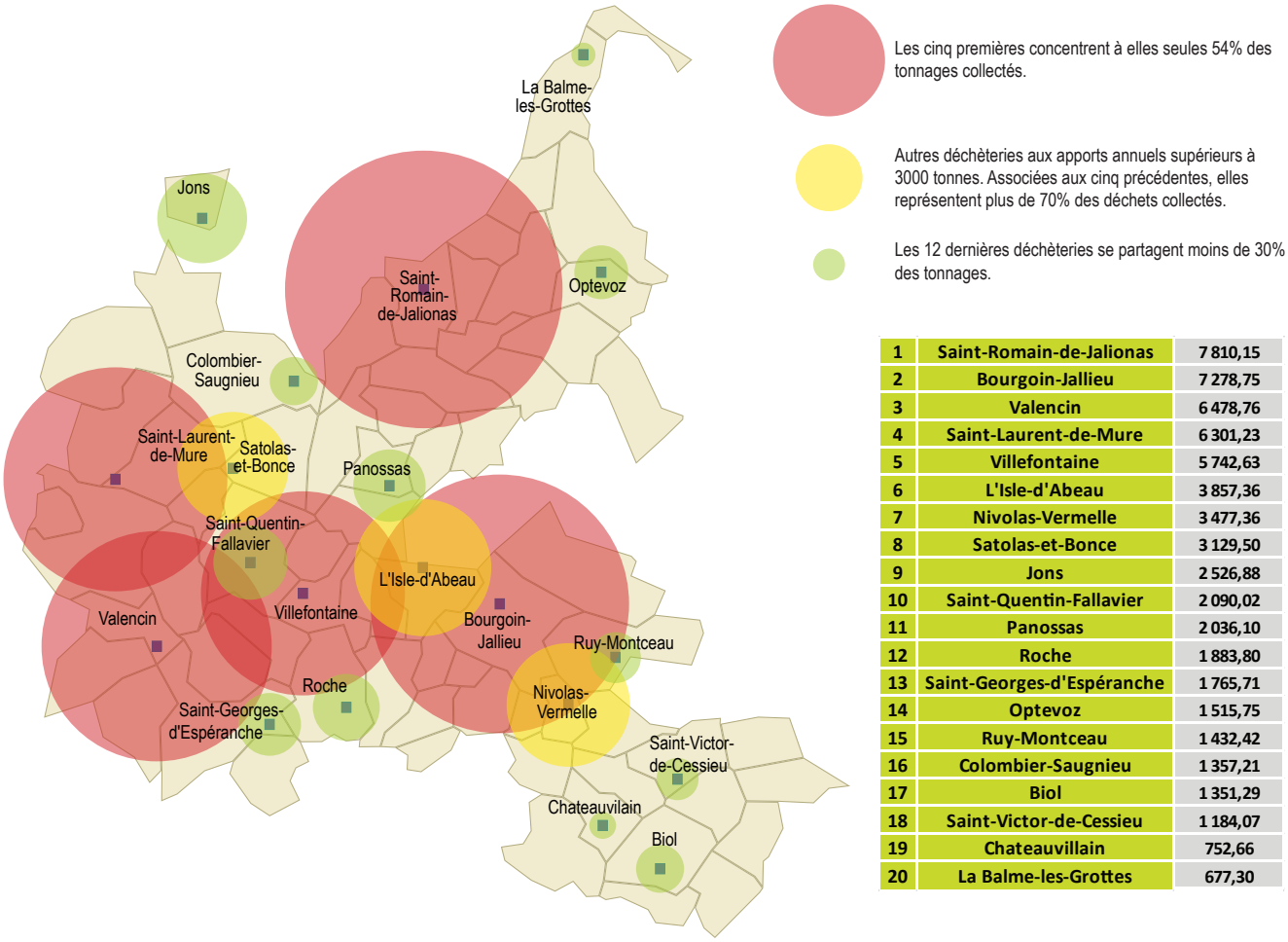

1	Saint-Romain-de-Jalionas	7 810,15
2	Bourgoin-Jallieu	7 278,75
3	Valencin	6 478,76
4	Saint-Laurent-de-Mure	6 301,23
5	Villefontaine	5 742,63
6	L'Isle-d'Abeau	3 857,36
7	Nivolas-Vermelle	3 477,36
8	Satolas-et-Bonce	3 129,50
9	Jons	2 526,88
10	Saint-Quentin-Fallavier	2 090,02
11	Panossas	2 036,10
12	Roche	1 883,80
13	Saint-Georges-d'Espéranche	1 765,71
14	Optevoz	1 515,75
15	Ruy-Montceau	1 432,42
16	Colombier-Saugnieu	1 357,21
17	Biol	1 351,29
18	Saint-Victor-de-Cessieu	1 184,07
19	Chateauvillain	752,66
20	La Balme-les-Grottes	677,30

La taille des cercles est proportionnelle à la quantité de déchets collectés.

Chaque déchèterie dispose cependant de ses propres horaires dont l'amplitude d'ouverture varie très fortement selon les sites : 51 heures hebdomadaires d'ouverture pour la déchèterie de Villefontaine contre 9h30 pour celle de Chateauvillain par exemple. En associant ce paramètre avec les tonnages collectés, il est possible d'établir un indice traduisant l'intensité de l'utilisation des équipements.

Cet indice de base 100 pour la moyenne des déchèteries est obtenu en divisant les tonnages collectés par par le temps d'ouverture.

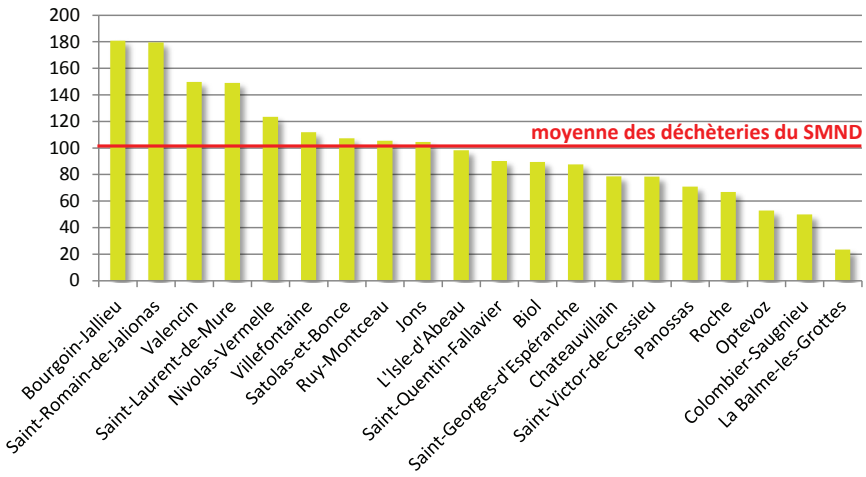

Conventions avec les syndicats voisins :

- La déchèterie de Saint-Romain-de-Jalionas est accessible aux habitants des communes d'Anthon, de Chavanoz et de Pont de Cheruy soit 11 001 habitants
- Les déchèteries de Panossas et l'Isle d'Abeau sont accessibles aux habitants de la commune de Saint marcel Bel Accueil soit 1 355 habitants

- Une partie des habitants de Soleymieu peut utiliser la déchèterie de Passins : 550 habitants
- Une partie des habitants de Saint-Savin peut utiliser la déchèterie de Saint-Chef : 750 habitants

Récapitulatif général des tonnages à collecter et traiter

Si l'on regroupe les moyennes par habitant de l'ensemble des déchets produits et collectés par les différents modes existants, on en déduit une production globale moyenne de déchets à traiter par habitant sur le territoire comme suit :

Flux/hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères	271	269	265	258	257	254	239
Collecte sélective	54	54	55	58	59	58	59
Déchèteries	306	320	330	334	354	327	303
Total	**631**	**643**	**650**	**650**	**670**	**639**	**613**

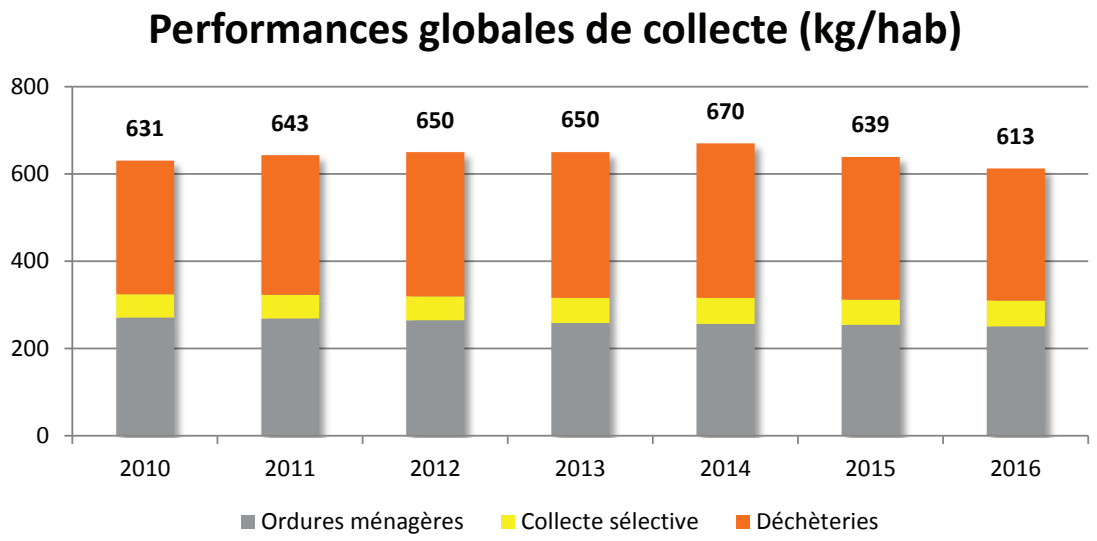

613 kg

tous déchets confondus/hab en 2016

LE TRAITEMENT DES DMA

Les modes et localisation des unités de traitement

Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération du SITOM à Bourgoin	Incinération avec valorisation énergétique
Emballages	Centres de tri SITA à Firminy et PAPREC à ST PRIEST	Tri et recyclage vers les repreneurs désignés par la garantie de reprise Éco-Emballages
Papiers-journaux	Centre de tri de la Société VEOLIA	Tri et recyclage
Verre	OI – Manufacturing	Recyclage
Déchets verts	Plateforme de compostage, (Anthon, Panossas ou Eyzin Pinet) Co-compostage boues de STEP à St Quentin Fallavier	Valorisation organique
Déchets ménagers spéciaux	Sarpi La Talaudière Contrat avec Éco-DDS	Valorisation ou traitement suivant produit
Ferrailles	DERICHEBOURG St Pierre de Chandieu - St Clair de la Tour VAL'AURA Bourgoin ARC EN CIEL Bourgoin GOUVERNAYRE à Trept	Recyclage ou traitement
Cartons	Société PAPREC à St PRIEST Société SITA à Bourgoin Jallieu Société GOUVERNAYRE Trept Société VEOLIA à la Tour du Pin	Recyclage
Pneus	Société EUREC St Pierre de Chandieu	Valorisation
Gravats	CET Classe III (Beauvoir de Marc, Pusignan, Valencin, Artas, St Savin)	Enfouissement
Encombrants	ISDND Satolas ISDND Cessieu	Enfouissement
	DELAUZUN GOUVERNAYRE	Surtri puis traitement

Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Bois	ABDS (St Pierre de Chandieu) GOUVERNAYRE (Trept) SITA (B. Jallieu) VEOLIA (La Tour du Pin) ECO3bois (St Victor de Cessieu) SITA	Broyage et recyclage (ou valorisation)
DEEE	Contrat avec ERP	Recyclage
Lampes et néons	Recylum	Recyclage
Déchets d'Éléments d'Ameublement	Contrat avec Éco-Mobilier	Recyclage Valorisation
Piles	Corepile	Recyclage
Divers	COLLECTORS Cartouche d'encre, capsules café	Recyclage
Huiles minérales	SEVIA	Traitement
Souches	Plateforme de compostage (Anthon, Saint-Laurent de Mure)	Valorisation organique

La nature des principaux traitements et valorisations

L'usine d'incinération
Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'UIOM du SITOM de Bourgoin Jallieu dont notre syndicat est membre. Une nouvelle unité a été mise en service en 2007.
Les modes de valorisations sont les suivants :

- Eau chaude à 109° sous pression alimentant en chauffage et eau chaude sanitaire l'équivalent de 4500 logements.
- Vapeur saturée alimentant un industriel.
- Électricité alimentant l'usine d'incinération pour une part et une vente à EDF pour le solde.

Les centres d'enfouissement technique
Ils accueillent sur divers sites, tous les déchets non valorisables.

La valorisation des déchets verts et des souches
Tous les déchets verts collectés dans les déchèteries gérées par le syndicat mixte sont valorisés.
La plupart de ceux-ci sont apportés sur les plateformes de compostage pour une valorisation organique.
Par ailleurs depuis 2008, une partie des déchets verts est traitée sous forme de co-compostage avec des boues de STEP sur la station d'épuration de St Quentin Fallavier.

La collecte et la valorisation des déchets verts sont des enjeux importants, compte tenu des tonnages à traiter et des quantités encore présentes dans les ordures ménagères. C'est pourquoi le syndicat a engagé dès 2002 des réflexions dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan bio-déchets/déchets verts, débouchant sur une mise en œuvre du compostage individuel. À la suite de la réouverture de la plateforme de compostage à Panossas, un nouveau marché a été lancé en 2016.

Centres de tri pour les emballages collectés en apport volontaire et collecte multimatériaux en porte à porte
Le centre de tri de Firminy géré par la société SITA et celui de St-Priest géré par la société PAPREC accueillent les emballages issus de la collecte sélective. Les produits sont triés avant d'être évacués vers les repreneurs désignés dans le cadre du contrat avec Éco-Emballages.

Centre de tri Journaux-Cartons
Depuis le 1er janvier 2010, le tri des papiers-journaux est assuré par la société VEOLIA.
Les cartons des déchèteries sont acheminés vers divers repreneurs.

Pneus
La filière d'élimination est en place et nous travaillons avec la société EUREC dans le cadre de la filière ALIAPUR.

DEEE
La mise en place a eu lieu en 2007, un contrat a été signé avec l'éco-organisme Éco-systèmes.

Déchets d'Éléments d'Ameublement
Contrat signé en 2014 avec l'éco-organisme Éco-Mobilier. Mise en place progressive de bennes dédiées dans les déchèteries.

Déchets Ménagers Spéciaux
Contrat signé en 2014 avec l'éco-organisme Éco-DDS pour la prise en charge des déchets spéciaux des ménages.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

Plan Bio-déchets

Parallèlement aux efforts portés sur la collecte sélective, le Syndicat Mixte s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets à la source, notamment en favorisant le compostage individuel. Cette action de réduction des déchets à la source débute en 2003 sur la base du volontariat des communes et compte 68 communes engagées dans la démarche.

Si l'impact de cette mesure est difficile à quantifier, il est néanmoins indiscutable que le compostage réduit les apports d'OMR et de déchets verts en déchèterie..

Communes	année démarrage	% foyers équipés
Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien		
Belmont	2008	13%
Biol	2008	10%
Doissin	2008	8%
Montagnieu	2008	13%
Montrevel	2008	9%
Sainte-Blandine	2008	10%
Saint-Victor-de-Cessieu	2008	10%
Torchefelon	2008	16%
Sous total CCVH		**11%**

Communes	année démarrage	% foyers équipés
Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère		
Bourgoin-Jallieu	2010	2%
Châteauvilain	2003	14%
Chèzeneuve	2010	3%
Crachier	2010	3%
Domarin	2003	16%
Eclose-Badinières	2010-2003*	7%
Four	2003	11%
La Verpillière	2004	9%
Les Éparres	2003	9%
L'Isle-d'Abeau	2003	8%
Maubec	2003	16%
Meyrié	2004	17%
Nivolas-Vermelle	2003	11%
Ruy-Montceau	2003	12%
Saint-Alban-de-Roche	2004	15%
Saint-Quentin-Fallavier	2004	13%
Saint-Savin	2007	6%
Satolas-et-Bonce	2008	12%
Sérézin-de-la-Tour	2003	6%
Succieu	2003	13%
Vaulx-Milieu	2004	15%
Villefontaine	2004	12%
Sous total CAPI		**8%**
Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné		
Bonnefamille	2003	18%
Charantonnay	2004	15%
Diémoz	2007	8%
Grenay	2003	17%
Heyrieux	2004	16%
Oytier-Saint-Oblas	2009	13%
Roche	2003	15%
Saint-Georges-d'Espéranche	2006	11%
Saint-Just-Chaleyssin	2005	17%
Valencin	2003	14%
Sous total CCCND		**14%**

Communes	année démarrage	% foyers équipés
Communauté de Communes de L'Isle Crémieu		
Annoisin-Chatelans	2010	9%
Chamagnieu	2016	3%
Chozeau	2009	13%
Crémieu	2013	3%
Dizimieu	2015	14%
Frontonas	2009	17%
Hières-sur-Amby	2009	9%
La Balme-les-Grottes	2009	24%
Leyrieu	2004	20%
Moras	2003	18%
Optevoz	2006	12%
Panossas	**	0%
Saint-Baudille-de-la-Tour	2016	6%
Saint-Romain-de-Jalionas	2011	6%
Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu	2016	5%
Soleymieu	2008	8%
Tignieu-Jameyzieu	***	11%
Vertrieu	2004	47%
Vernas	2014	5%
Veyssilieu	2003	54%
Villemoirieu	2010	15%
Sous total CCIC		**14%**
Communauté de Communes de l'Est Lyonnais		
Colombier-Saugnieu	2003	13%
Genas	2003	14%
Jons	2003	11%
Pusignan	2003	9%
Saint-Bonnet-de-Mure	2003	16%
Saint-Laurent-de-Mure	2003	15%
Saint-Pierre-de-Chandieu	2006	8%
Toussieu	2011	8%
Sous total CCEL		**13%**
TOTAL SMND		**10%**

* Les communes d'Eclose et Badinières ont fusionné en 2015.
** La commune de Panossas est la seule commune du SMND à ne pas adhérer à cette opération.
*** La commune de Tignieu-Jameyzieu bénéficie d'un dispositif similaire mais géré par la CCPDLSE en 2016.

Communication de proximité

Le SMND dispose au sein de son service Communication de deux ambassadeurs du tri chargés d'assurer des missions de sensibilisation de proximité. Ils ont vocation à transmettre les consignes de tri auprès des usagers du territoire ainsi qu'à vérifier leur bonne mise en application par des contrôle de qualité du tri dans les bacs (suivis de collecte).
Le tableau ci-dessous récapitule les principales actions menées en 2016 par ces agents.

Types d'actions	Nombre
Interventions lycées	24
Interventions collèges	21
Interventions écoles primaires	78
Interventions centres de loisirs	11
Interventions autres publics	10
Total interventions	**144**
Visites déchèteries	14
Visites centre enfouissement	2
Total visites de sites	**16**
Suivis de collecte	2
Stands d'information	5
Porte à Porte - Boitages	8
Ventes de composteurs	4
Total autres actions de terrain	**19**

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Domaine	Activités	Mode d'exploitation	Remarques
Ordures ménagères	Collecte	Régie directe pour 68 communes	Tignieu-Jameyzieu en marché
	Traitement	Compétence déléguée au SITOM	
Collecte sélective	Collecte emballages	Régie directe pour 68 communes	Tignieu-Jameyzieu en marché
	Traitement emballages	Marché de service Sociétés SITA / PAPREC / VEOLIA	Marché signé au 01/01/2013 *(nouveau marché au 01/01/17)*
	Collecte papiers-journaux	Régie directe pour 68 communes	Tignieu-Jameyzieu en marché
	Traitement papiers-journaux	Marché de service Société VEOLIA	Marché signé au 01/01/2013 *(nouveau marché au 01/01/17)*
	Collecte verre	Régie directe pour 68 communes	Tignieu-Jameyzieu en marché
	Traitement verre	Repreneur OI Manufacturing désigné par contrat Éco-Emballages	
Déchèteries	Gestion, transport et gardiennage	Régie directe ou prestations sur des cas particuliers	
	Traitement	*cf*. tableau page 20	

LES DÉPENSES ET LEURS FINANCEMENTS

Recettes de fonctionnement

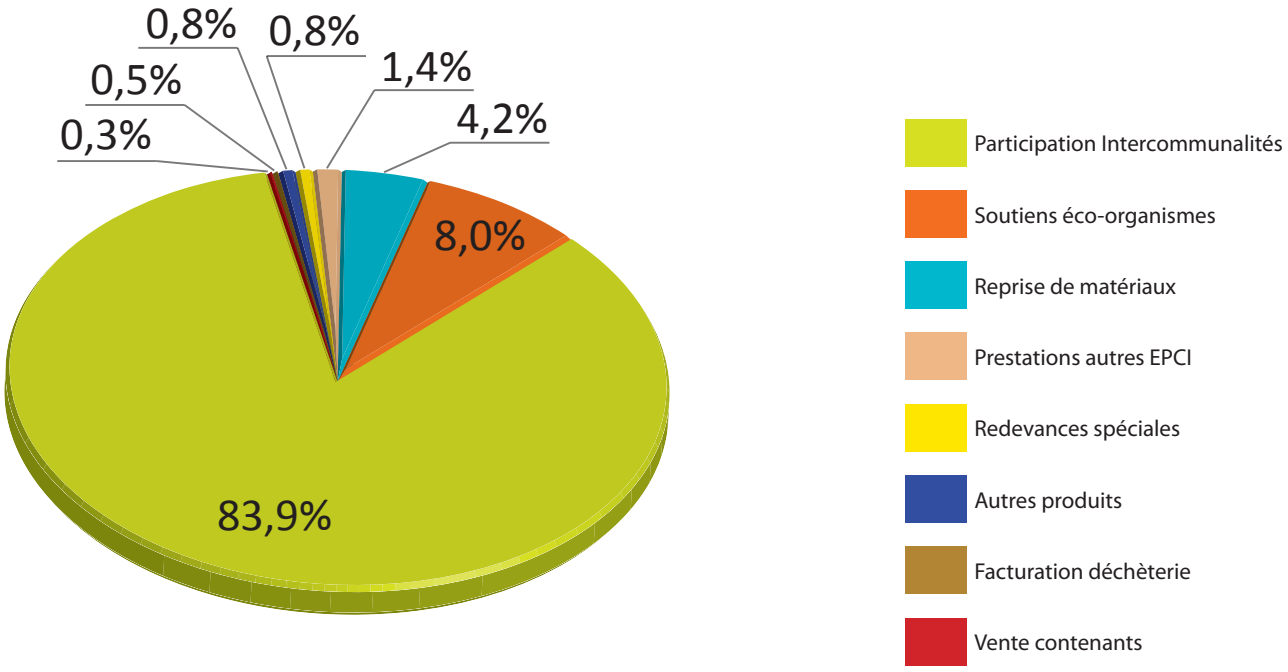

Dépenses de fonctionnement

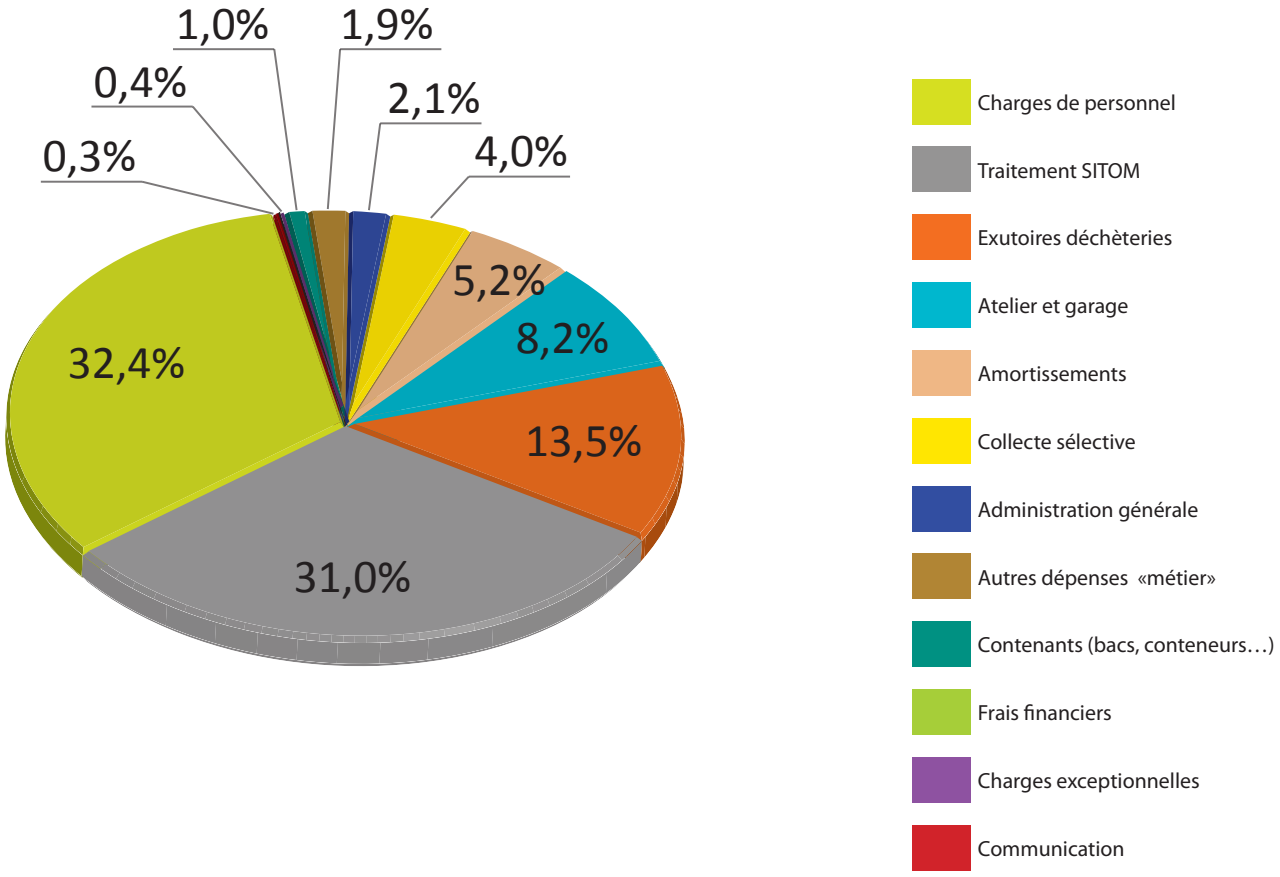

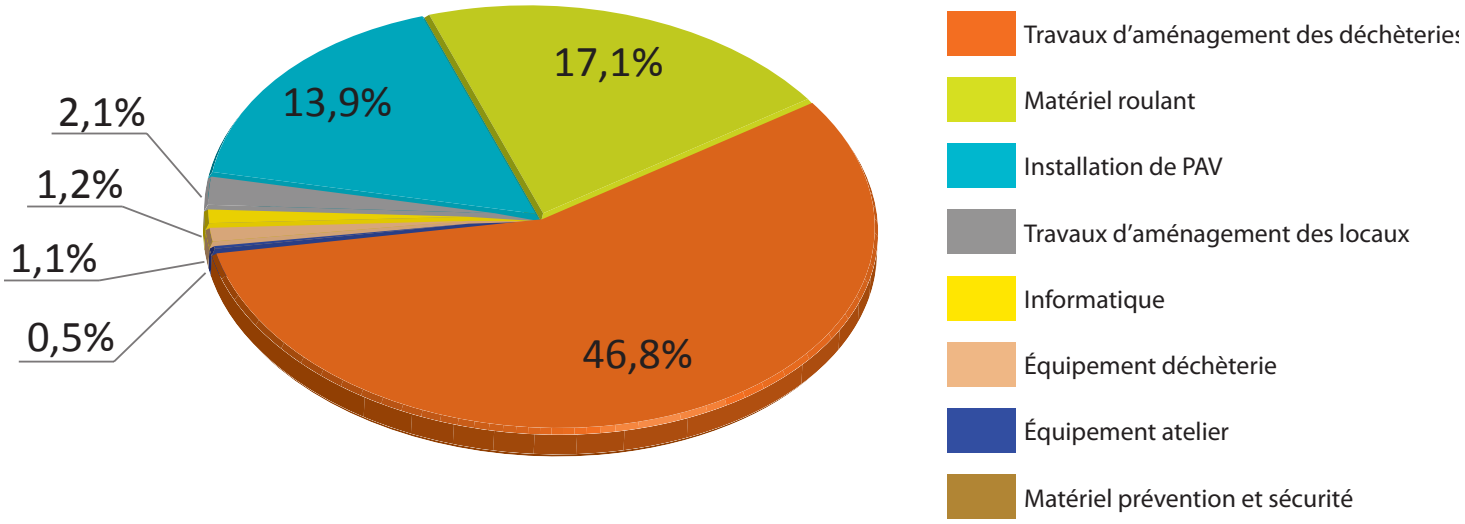

ÉVOLUTION ET COMPARAISON DES COÛTS

Les chiffres indiqués dans le tableaux ci-dessous sont exprimés en coût aidés/habitant HT

Coûts par flux - SMND :

Flux		2014	2015	2016
OMR	PAP	NC	55,20 €	55,67 €
	PAV	NC	41,90 €	28,17 €
	Globalisé	55,82 €	55,00 €	54,00 €
Verre		0,68 €	0,80 €	1,18 €
journaux magazines en apport volontaire		-1,40 €	0,80 €	1,46 €
Emballages en apport volontaire		-4,01 €	0,90 €	0,49 €
Emballages et journaux magazines en porte à porte		4,15 €	4,50 €	4,46 €
Déchèteries		30,37 €	26,10 €	27,51 €
Déchets des professionnels		0,36 €	2,90 €	-1,96 €

Coût global - SMND :

2014	2015	2016
88,50 €	87,90 €	88,10 €

Données régionales pour 2015 :

OMR	Verre	Emballages et journaux magazines	Déchèteries	Coût total
49,00 €	1,40 €	5,20 €	28,00 €	87,00 €

source : Référentiel coûts Auvergne-Rhône-Alpes 2015 - SINDRA

MATRICE DES COÛTS

Année 2016 Montants en euro HT Population adhérente : 207028 habitants			Flux de déchets								Total
			Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs des OM hors verre			Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	
			Ventilation par mode de collecte			Ventilation par flux de déchets					
			Porte à porte	Apport volontaire		Journaux magazines	Emballages en mélange	Emballages en mélange et journaux magazines			
						Ventilation par mode de collecte					
						Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte			
Charges	Fonctionnelles	tonnages	51 032	962	5 045	1 693	881	4 498	48 507	341	112 959
		population	197 053	9 975	207 028	60 882	60 882	146 146	219 384	27 862	207 028
		Charges de structure	804 910 €	23 761 €	46 969 €	28 674 €	25 199 €	123 839 €	572 615 €	9 718 €	1 635 684 €
	Techniques	Communication	13 091 €	1 455 €	29 091 €	14 545 €	14 545 €	43 636 €	29 091 €	- €	145 454 €
		TOTAL Fonctionnell es	818 001 €	25 215 €	76 060 €	43 219 €	39 744 €	167 475 €	601 706 €	9 718 €	1 781 139 €
		Prévention	10 896 €	158 €	- €	- €	- €	- €	4 738 €	- €	15 792 €
		Pré-collecte	144 385 €	147 866 €	170 111 €	102 900 €	105 563 €	90 146 €	172 886 €	- €	933 857 €
		Collecte	4 122 812 €	43 446 €	160 042 €	105 395 €	105 420 €	976 256 €	1 615 232 €	63 392 €	7 191 995 €
		TOTAL Collecte et pré-collecte	4 278 093 €	191 470 €	330 153 €	208 295 €	210 984 €	1 066 401 €	1 792 856 €	63 392 €	8 141 644 €
		Transfert/Transport	- €	- €	160 €	- €	22 722 €	66 841 €	1 639 804 €	- €	1 729 527 €
		Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	35 482 €	149 783 €	566 318 €	1 007 028 €	8 735 €	1 767 346 €
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux							67 939 €		67 939 €
		TOTAL Techniques	- €	- €	160 €	35 482 €	172 506 €	633 159 €	2 714 771 €	8 735 €	3 564 813 €
	TOTAL Charges		5 096 094 €	216 685 €	406 373 €	286 996 €	423 234 €	1 867 035 €	5 109 332 €	81 846 €	13 487 595 €
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie			6 353 187 €	123 048 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 476 235 €
[REG] Collecte et traitement des encombrants			- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 762 230 €	- €	1 762 230 €
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	116 877 €	133 983 €	99 942 €	414 664 €	253 345 €	- €	1 018 812 €
		Prestations à des tiers							342 804 €		342 804 €
		Autres produits	86 037 €	2 207 €	10 972 €	2 194 €	2 194 €	13 166 €	389 €	- €	117 159 €
		TOTAL Industriels	86 037 €	2 207 €	127 849 €	136 178 €	102 137 €	427 830 €	596 538 €	- €	1 478 776 €
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	388 723 €	7 076 €	30 309 €	61 213 €	290 769 €	782 889 €	240 635 €	136 392 €	1 938 007 €
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)		48 729 €							48 729 €
		Aides à l'emploi	4 618 €	770 €	3 848 €	770 €	770 €	4 618 €	- €	- €	15 393 €
		TOTAL Aides	393 341 €	56 575 €	34 158 €	61 983 €	291 539 €	787 507 €	240 635 €	136 392 €	2 002 129 €
	TOTAL Produits		479 378 €	58 782 €	162 007 €	198 160 €	393 675 €	1 215 337 €	837 173 €	136 392 €	3 480 904 €
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		837 002 €	19 119 €	16 167 €	8 864 €	30 076 €	106 761 €	483 017 €	2 110 €	1 503 116 €
	Contribution des usagers	Redevance spéciale & facturations usagers	200 488 €						105 798 €		306 286 €
	Contribution des collectivités		11 934 723 €	226 310 €	200 405 €	77 750 €	103 727 €	2 116 643 €	5 521 885 €	7 980 €	20 189 422 €
	TOTAL Contributions		12 135 210 €	226 310 €	200 405 €	77 750 €	103 727 €	2 116 643 €	5 627 683 €	7 980 €	20 495 708 €

NOTES

2016 RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

Syndicat Mixte Nord Dauphiné
1180, chemin de Rajat 38540 HEYRIEUX

www.smnd.fr